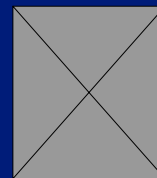


TROC & PUCES 2025

BULLETIN D'ADHESION PAPIER

HENNEBONT-LOCHRIST HANDBALL



L'ÉVÈNEMENT

Type d'évènement : Troc & Puces / Vide Dressing

Date : Dimanche 19 Octobre 2025

Lieu : Gymnase Colette Besson - 52 Avenue commune de Paris, 56700 Hennebont

Tarif : 4.00€ le mètre linéaire avec table

Bulletin à expédier à : Colette ROBERT - 20 impasse Paul Gauguin, 56700 Hennebont

Contact - pour tous renseignements : troc@hlhb.fr | 06 33 91 22 56 / 06 16 64 08 85

L'EXPOSANT

INFOS PERSONNELLES

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse actuelle : _____

Code Postal (CP) : _____ Ville : _____

Numéro de téléphone : _____ Email : _____

Date de naissance : _____

Numéro de pièce d'identité : _____ (Joindre la photocopie)

Délivrée le : _____ à : _____

INFOS SUR LE STAND

Veuillez indiquer le type de stand que vous souhaitez :

Nature des objets mis en vente : _____

Type de vendeur : ☐ Particulier ☐ Professionnel

Place souhaitée : _____

Taille du stand : _____ mètres x 4.00€ = _____ €

Nombre de personnes sur le stand : _____

PAIEMENT

- ☐ Paiement par chèque : à joindre dans l'enveloppe à l'ordre du HENNEBONT-LOCHRIST HANDBALL
- ☐ Paiement par espèce

LE RÈGLEMENT

Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901. Ils seront réputés exposants lorsque le bulletin d'inscription, daté, signé et accompagné du règlement sera parvenu à l'organisateur.

IMPERATIF : Préciser la nature des objets (ex : jouets usagés, vêtements, bibelots...)

Pour les particuliers, seule la vente d'objets personnels et usagers est autorisée. Les objets acquis pour la revente sont interdits. Aucun particulier ne peut participer à plus de deux ventes par an sur l'ensemble du territoire national.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation. Pour des raisons de sécurité, il pourra arrêter les inscriptions à tout moment. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement dans les 15 jours avant la manifestation.

Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.

Installation de la marchandise le dimanche matin à partir de 6h00. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 8h00 et ne pas remballer avant 18 heures. Les emplacements non occupés à 9h00 seront déclarés vacants et réattribués en cas de demande.

Les tables sont prêtées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations. Les dommages seront payables sur le champ. Chaque participant devra laisser son emplacement propre !

SIGNATURE

- ☐ Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Signature :

Fait le : _____ À : _____